

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 02 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 26/09/2024

Présents : MM. GUILLAUME, MASSON, PIREYRE, PODEVIN et Mmes PLOS, DEBOAISNE, PAYSAC.

Excusés : Mme Céline CLOUVEL qui a donné procuration à Mme Josyane PLOS  
Mme Carine BARRAUD qui a donné procuration à M. Gérard GUILLAUME  
M. Jacques Émile NAPOLY qui a donné procuration à M. Marc PODEVIN  
M. François PELLETIER qui a donné procuration à M. Éric PIREYRE

Absente : Mme Florence PEYRON

Secrétaire de séance : Éric PIREYRE

En préambule Le Maire souhaite faire le point sur les projets du nouveau gouvernement qui prévoit 60 milliards d'euros d'économies en 2025, et un « lissage » des dépenses des collectivités, avec la suppression de 100 000 emplois dans la territoriale préconisée par la Cour des comptes. Ces dispositions inquiètent fortement les élus.

### **Approbation de la séance du 04 septembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1-Délibération n°32/2024 - MLC de Billom : Demande de subvention**

La Maison des Loisirs et de la Culture de Billom est une association billomoise accueillant actuellement 1252 adhérents dont 28,24% sont issus de Billom et 71,76% domiciliés sur les communes environnantes. Seuls le Département et la commune de Billom lui allouent une subvention, qui représente seulement 18% de son budget annuel. L'association propose une cinquantaine d'activités culturelles et sportives aux enfants et adultes, elles sont encadrées par des animateurs qualifiés et des salariés ou prestataires.

Face à ses grandes difficultés financières et afin de maintenir des tarifs uniques pour tous et ne pas pénaliser les adhérents non billomois, elle sollicite les communes pour étudier la possibilité de lui allouer une participation de l'ordre de 10€ par adhérent domicilié sur son territoire. La MLC comptabilise actuellement 49 adhérents domiciliés sur la commune de Montmorin. Monsieur le maire propose d'allouer 280€ (un peu plus de 5€ par adhérent) à l'association, compte tenu que ses difficultés financières sont essentiellement liées au panel très varié des activités qu'elle propose et donc aux prestations payées aux intervenants. Le Conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

### **2-SIEA Rive Gauche de la Dore – RPQS 2023**

Éric PIREYRE, Vice-Président du syndicat présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable pour 2023. Il rappelle les deux faits marquants de l'année, à savoir que le syndicat a changé de nom et pris la compétence assainissement pour les communes souhaitant y adhérer. Ce rapport est validé par le Conseil municipal et consultable en ligne sur le site de la commune.

### **3-Territoire Énergie 63: rapport d'activités 2023**

Le Maire présente le rapport d'activité du TE63 pour 2023 qui est validé par l'assemblée. Ce rapport est consultable en ligne sur le site de la commune.

### **4-Point d'avancement des travaux de Gardy**

Le Maire fait le point de l'état d'avancement des travaux du village de Gardy. Ils sont achevés dans le respect de l'enveloppe budgétaire prévue. Le panneau d'affichage sera remis en place. La réception des travaux et leur inauguration sont à prévoir à une date qui sera fixée ultérieurement, de préférence un samedi en fin de matinée.

Concernant les autres travaux de voirie, l'hydrocurage qui n'a pas encore débuté est à lancer rapidement.

### **5-Projets CRTE 2025**

Dans le cadre de l'obtention de subventions pour des projets éligibles en 2025, le Maire informe le Conseil des travaux susceptibles d'être réalisés dans ce cadre, à savoir : la création d'un city park (estimé à 68 000€), des travaux de voirie (estimés à 80 000€) et une cuve enterrée de récupération des eaux pluviales avec pompe pour la toiture de la salle des fêtes (estimée à 5 000€), soit une prévision totale de 153 000€. Il appartiendra ultérieurement au Conseil de déterminer précisément les projets qui feront l'objet de demandes de subvention.

### **6-Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables**

La loi d'accélération de production des EnR du 10 mars 2023 prévoit notamment que le développement de ces énergies renouvelables doit se faire en particulier grâce à l'installation de dispositifs de production au sol, comme le photovoltaïque, l'éolien ou la méthanisation. Ce développement doit néanmoins s'accompagner de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et du cadre de vie. Dans ce cadre, les communes doivent proposer au Préfet des zonages EnR. L'État et le Conseil Départemental conjointement encouragent les territoires à engager des études spécifiques permettant de déterminer une planification et une localisation pertinente, en lien avec les besoins locaux et avec des modes de production adaptés, de ces énergies renouvelables. Cette approche mise en œuvre au niveau notamment de l'échelle des EPCI pourra servir d'appui pour les communes afin d'établir leur zone d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'EnR.

Billom communauté a engagé ce type d'étude pour aider les communes de son territoire à construire leur zonage EnR en lançant une consultation et a retenu la société Ginger Burgeap.

L'étude se déroulera en trois étapes :

- 1) Un état des lieux et la définition d'objectifs en matière de développement des énergies renouvelables
- 2) La définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 3) La traduction du potentiel de production EnR dans le document d'urbanisme intercommunal.

Le bureau d'études va réaliser un audit pour chaque commune. L'installation des panneaux photovoltaïques au presbytère (puissance de 9 KW crête) est déjà prévue. Le secteur communal est exclu du schéma éolien du PNRLF et l'installation d'éoliennes, au-delà de leur insertion dans le paysage, ne serait pas compatible avec les contraintes liées à l'aéroport d'Aulnat. La méthanisation à l'échelle de petites unités est envisageable chez des agriculteurs mais dans des secteurs équipés d'un réseau de gaz. Seul le photovoltaïque serait susceptible de répondre à la demande sur le territoire.

## **7-Questions diverses**

-Samedi 19 octobre 2024 à 11 heures : inauguration de l'espace Max Zychla à la Vialle. La commune souhaite remercier Mr Zychla pour l'accompagnement qu'il a toujours apporté pour l'entretien et la conservation du petit patrimoine communal (encadrement des chantiers internationaux de jeunes, réhabilitation de la fontaine de la Vialle, etc...). Le Conseil prévoit également une petite exposition sur les chantiers internationaux de jeunes réalisés sur la commune.

-Diane Deboaisne propose de poursuivre l'exposition « regard sur nos paysages » en l'alimentant avec d'autres photos plus récentes et de prévoir un jour précis, en faisant de la communication, pour la présenter au public qui ne se déplace pas pour la voir actuellement en mairie. D. Deboaisne propose également de la présenter aux élèves de l'école.

-La Présidente des DDEN a contacté la mairie afin de visiter l'école de Montmorin. La date du vendredi 18 octobre à 18 heures est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 10.

Prochain Conseil le 06 novembre 2024.